



Le Tampon, le 31 décembre 2013

Le Président du Tampon Tennis de Table

Marc DUBOURDIEU

A

**Mesdames et Messieurs les adhérents
du Tampon Tennis de Table**

Association

Tampon Tennis de Table



Dossier suivi par

Marc DUBOURDIEU
Président

Téléphone
02 62 57 61 58

Courriel
tampontt@travelmad.fr

Adresse
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Site Internet
tampon-tennis-de-table.re

Salle spécialisée
Gymnase William Hoarau
35 rue Charles Baudelaire
97430 LE TAMPON



Ligue Réunionnaise
de Tennis de Table

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 2014 DU TAMPON TENNIS DE TABLE

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à l'Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E.) puis à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) du Tampon Tennis de Table qui auront lieu le :

DATE : Samedi 18 janvier 2014

LIEU : salle de réunion, complexe sportif du 10^{ème} Km, 97430 LE TAMPON
A CONFIRMER

HORAIRES : 18 H 00 pour l'AG Extraordinaire
18 H 15 pour l'AG Ordinaire

ORDRES DU JOUR :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

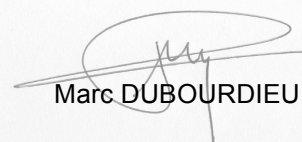
- Modification de l'article 11 des statuts de l'association (nombre de membres du Conseil d'Administration)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Compte-rendu moral et d'activité de l'exercice 2013
- Compte-rendu financier de l'exercice 2013
- Budget prévisionnel pour l'exercice 2014
- Election de nouveaux membres au Conseil d'Administration
- Questions diverses (*)

() seuls les points à l'ordre du jour étant débattus, vous êtes prié(e) de transmettre votre (vos) questions par mél. ou courrier postal au président.*

Un petit pot de l'amitié sera offert à l'ensemble des participants.


Marc DUBOURDIEU

Vous trouverez ci-dessous la Candidature au Conseil d'Administration du club et une procuration pour le vote à l'A.G.E. / l'A.G.O. (cas d'empêchement par exemple).

Pour mémoire nos statuts / règlement intérieur prévoient que :

Article 7

Assemblée générale ordinaire

Conformément à l'article 12 des statuts de l'association, l'assemblée générale ordinaire se réunit une (1) fois par an sur convocation du président.

Tous les membres (honneur, bienfaiteur, actif) sont autorisés à participer. Seuls les membres actifs sont autorisés à voter.

2/2

L'adhérent de moins de 16 ans sera représenté par son responsable légal. Le vote peut, à la demande d'un adhérent actif, s'effectuer par bulletin secret. Il est alors déposé dans l'urne tenue par le secrétaire de séance.

Chaque membre dispose d'une voix. Le représentant légal d'un ou plusieurs mineurs de moins de 16 ans dispose d'autant de voix que d'enfants, dans la limite de 3 voix.

Le vote par procuration est autorisé, à condition qu'un écrit signé confirme la volonté d'un membre ou d'un parent d'un adhérent mineur, d'être représenté par une personne nommément désignée. Cette personne ne peut-être extérieure à l'association.

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TAMPON TENNIS DE TABLE

Je soussigné(e) _____, né(e) le _____ et actuellement adhérent(e) du Tampon Tennis de Table, désire postuler au Conseil d'Administration de l'Association.

Fait à _____, le _____

Signature :

PROCURATION A L'A.G.E. / L'A.G.O. DU TAMPON TENNIS DE TABLE

Je soussigné(e) _____, né(e) le _____ et adhérent(e) du Tampon Tennis de Table, ou représentant(e) légal(e) de :

_____, donne procuration à

_____ pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Tampon Tennis de Table.

Fait à _____, le _____

Signature :